

évident crie au ciel, écrivait-elle encore à son fils, il faut reconnaître que de ma vie je n'ai été si angoissée.... Quel exemple nous donnons, en prostituant notre honneur pour un misérable morceau de Pologne! » Frédéric II ne connut point de telles angoisses : « Cela réunira les trois religions grecque, catholique et calviniste, écrivait-il au prince Henri sur son habituel ton de raillerie cynique. Car nous communierons d'un même corps eucharistique qui est la Pologne, et si ce n'est pas pour le bien de nos âmes, cela sera sûrement un grand objet pour le bien de nos États ».

LE PREMIER  
PARTAGE

Le traité de partage fut signé à Saint-Petersbourg, le 25 juillet 1772. « Au nom de la Très Sainte Trinité... par crainte de la décomposition totale de l'État Polonais », Marie-Thérèse prenait le comté de Zips et la Galicie avec 2 600 000 habitants; Frédéric la Prusse Polonoise moins Danzig et Thorn, avec 700 000 habitants; Catherine II la partie de la Lithuanie, située en deçà de la Duna et du Dniepr, avec 1 600 000 habitants.

Les alliés sommèrent la Diète polonaise de ratifier ce traité; la Diète résista pendant un an. A la fin les troupes russes, prussiennes et autrichiennes occupant à peu près tout le pays, et bloquant la Diète elle-même dans Varsovie, les députés et le roi acquiescèrent au démembrement. Ils s'engageaient en outre à ne pas modifier la constitution polonaise. Cette dernière clause devait, vingt ans plus tard, fournir aux complices de 1772 le moyen de parachever leur crime et de détruire totalement la Pologne.

LA PAIX  
DE KAINARDJI

Les affaires de Pologne réglées de la sorte il restait à terminer la guerre turque. Les Russes ayant franchit le Danube commençaient à pénétrer en Bulgarie. L'Autriche offrit sa médiation. Les Turcs et les Russes signèrent la paix à **Kainardji**, une petite ville proche de Silistrie dans la Bulgarie actuelle (21 juillet 1774). La Russie rendait toutes ses conquêtes, Azof excepté. La Crimée était détachée de l'empire Turc et déclarée indépendante. Enfin le sultan « promettait de protéger constamment la religion chrétienne et ses églises », « de prendre en considération en toutes circonstances les représentations » qui pourraient être faites par la Russie, soit en faveur de l'Église grecque, soit en faveur des